

**QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES SUR LA
LISTE DES SUBSTANCES ET MÉTHODES INTERDITES 2004
(Mise à jour du 18 décembre 2003)**

Suite aux questions régulièrement reçues par l'AMA sur la liste des interdictions 2004, nous publierons des réponses aux questions les plus courantes, ceci afin de tenir nos partenaires informés et d'harmoniser l'interprétation de ce Standard au niveau international.

- Les **préparations d'imidazole** sont-elles permises pour l'usage local?
 - o Les médicaments à base d'imidazole utilisés par voie locale sont généralement des sprays nasaux (oxymetazoline, xylometazoline, tramazoline...) ou des préparations à usage topique contre les mycoses (econazole, miconazole...).
 - o Les préparations d'imidazole doivent être considérées comme stipulé dans la note explicative présente dans la liste 2003. Elles sont donc autorisées par voie topique.

- L'**adrénaline (épinéphrine)** peut-elle être utilisée par voie locale?
 - o L'adrénaline peut être utilisée par voie locale. Cette substance peut aussi être utilisée dans des situations d'urgence telles qu'une hémorragie ou un choc anaphylactique. Toutefois, si l'équipe médicale administre de l'adrénaline lors d'une compétition, il faudra remplir une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques.

- Le **bupropion** est-il autorisé?
 - o Le bupropion est autorisé.

- Quel est le statut des **narcotiques** qui sont absents de la liste?
 - o **Les narcotiques interdits sont au nombre de 10 et sont cités dans la liste 2004.** Comme toutes ces substances peuvent être testées dans les urines des athlètes, la prise de précurseurs de ces composés pourrait mener à un test positif.

- Qu'en est-il des **corticostéroïdes**?
 - o Les corticostéroïdes utilisés par voie non-systémique font l'objet d'une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques abrégée.
 - o Les corticostéroïdes utilisés par voie systémique font l'objet d'une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques complète.

- À quel moment **une demande d'autorisation à des fins thérapeutiques abrégée** doit-elle être utilisée?
 - o **Une demande d'autorisation à des fins thérapeutiques abrégée** doit être systématiquement complétée si les athlètes utilisent:
 - des corticostéroïdes par voie non-systémique (locale)
 - des bêta-2 agonistes par inhalation (formotérol, salbutamol, salmétérol et terbutaline) prescrits pour l'asthme ou la bronchoconstriction.